

# PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, tenue le mercredi 6 juin 2007 à 19 h, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

## SONT PRÉSENTS :

- M. Alan DeSousa**, FCA, président  
Membre du comité exécutif  
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Edward Janiszewski**, vice-président  
Maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux
- M. Sammy Forcillo**  
Membre du comité exécutif  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Ville-Marie
- M. James V. Infantino**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Montréal-Nord

## SONT ABSENTS :

- M. Ronald Bossy**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest
- Mme Maria Tutino**  
Mairesse de la Ville de Baie d'Urfé
- M. Bertrand A. Ward**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

## INVITÉS :

- M. Michel Doyon**  
Vérificateur général
- M. Robert Duquette**  
Chef de division, Bureau du vérificateur général

**Assistance** : 10 personnes

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président salue les personnes présentes, invite les membres de la commission à se présenter, présente les invités de la commission et explique le contenu et le fonctionnement de cette assemblée.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Infantino, appuyée par M. Forcillo, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Étude du rapport du vérificateur général pour l'année 2006**

Le président présente MM. Doyon et Duquette et invite M. Doyon à faire sa présentation.

#### **3.1 Présentation par M. Michel Doyon, vérificateur général**

M. Doyon rappelle d'entrée de jeu la nature du mandat qui lui est confié :

- vérification financière de la Ville, des sociétés paramunicipales et de la Société de transport de Montréal;
- vérification de gestion ou d'optimisation des ressources.

Il signale qu'il a déposé son rapport aux conseils municipal et d'agglomération la semaine dernière. En fait, il a déposé quatre rapports aux conseils :

- un rapport sur les états financiers de la ville (déposé en avril)
- un rapport sur la ventilation des dépenses mixtes
- un rapport sur la vérification de l'état établissant le taux global de taxation (déposé en mai)
- un rapport sur la vérification des comptes et affaires de la ville et de l'agglomération (autres que les états financiers) déposé en mai.

M. Doyon souligne que la Ville a mis en place un processus formel de suivi de ses recommandations, dirigé par le vérificateur interne qui relève directement du directeur général. Dans 91 % des cas des recommandations de 2005, des actions ont été entreprises (et complétées) ou sont en cours afin de corriger les problèmes soulevés.

Il présente ensuite les principaux résultats de ses travaux consignés dans son rapport. Il explique d'abord qu'il a choisi de mettre l'accent sur les solutions plutôt que les problèmes. Il a choisi d'inclure à ses rapports les plans d'actions proposés par les gestionnaires en réponse aux recommandations.

Les mandats complétés en 2006 sont :

- ventilation des dépenses mixtes;
- constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement;
- environnement des centres de traitement de l'information;
- environnement – réservoirs de produits pétroliers;
- estimation des coûts de contrats d'exécution de travaux;
- gestion de la prévention de la santé et sécurité au travail;
- processus de vérification des relevés mensuels de la CSST et assignations temporaires;
- gestion de la propreté sur la voie publique;
- réhabilitation des infrastructures de l'eau.

#### *Ventilation des dépenses mixtes*

M. Doyon rappelle qu'il a conclu que le tableau de la ventilation des dépenses mixte donnait, à tous les égards importants, une image fidèle de la ventilation de ces dépenses entre la Ville et l'agglomération de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les critères définis dans le règlement adopté par le conseil d'agglomération et l'interprétation de ce règlement. Les dépenses mixtes réelles ont été réparties selon les taux utilisés au moment de l'élaboration du budget 2006 de la Ville.

#### *Constats d'infraction*

Le vérificateur a fait les constatations suivantes :

- il y a une absence de contrôle sur la suite numérique des constats, bien qu'ils soient pré numérotés chez l'imprimeur;

- les délais de traitement sont de 13 jours (policiers) et 7 jours (agents de stationnement) entre l'émission et la numérisation des constats et il y a 9 jours entre la numérisation et l'enregistrement dans le système STOP+.

L'examen des comptes a aussi permis de constater que des montants sont à recevoir pour des années aussi lointaines que 1980, que plus de 163 000 dossiers se rapportent à des constats émis à des résidents étrangers entre 1993 et 2005 pour un montant de 7 M\$, que plus de 109 000 dossiers ont le statut «suspendu», qu'il y a 110 800 dossiers non signifiés et 209 000 dossiers incomplets.

#### *Centres de traitement de l'information*

Selon l'étude d'une firme externe faite en 2003, la Ville comptait 63 centres informatiques regroupant plus de 309 serveurs soutenus par 8 équipes différentes. Une telle architecture décentralisée de type client-serveur a fait réapparaître les contraintes de sécurité physique en raison de la répartition des systèmes dans des locaux plus ou moins sécurisés.

Le vérificateur a choisi 9 centres sur 63 en plus du centre informatique du nouveau centre administratif, rue Brennan, qui a servi de modèle pour fins de comparaison. Les observations soulevées témoignent d'une situation qui n'était pas maîtrisée.

#### *Réservoirs de produits pétroliers*

Le Bureau du vérificateur a obtenu l'inventaire des réservoirs d'essence et de diesel, de mazout et d'huiles usées en vue de déterminer ceux qui représentaient des équipements à risque élevé selon les critères prévus dans la Loi.

L'inventaire des équipements à risque comptait 67 réservoirs, dont 65 possédaient les certificats garantissant le résultat favorable de leur vérification. Le cas des 2 autres devrait être réglé sous peu.

Dans l'ensemble, les résultats des travaux du vérificateur montrent un faible niveau de risque relativement à une possibilité de fuites de produits pétroliers pouvant causer des dommages à l'environnement.

#### *Courrier électronique*

Les principales constatations du vérificateur à ce chapitre sont :

- la multiplicité des noms de domaine;
- la responsabilité de la gouvernance du courrier électronique est non attribuée;
- il n'y a pas de politique sur la classification et la conservation de l'information en appui à la directive sur l'utilisation du courrier électronique;
- il y a absence de surveillance de la console d'administration des logiciels anti-virus;
- il y a un écart entre le nombre de licences payées et le nombre de licences utilisées;
- les règles de sécurité sont déficientes.

#### *Estimation des coûts de contrats*

Le vérificateur a étudié divers cas de contrats à la Commission des services électriques et 20 cas de contrats (4 contrats dans 5 arrondissements différents). Son constat en est un de manque de rigueur. Il donne quelques exemples :

- estimation sommaire ou détaillée des coûts non disponible dans 5 cas sur 20;
- difficulté de retracer aisément la provenance des prix unitaires utilisés et la documentation des hypothèses posées en vue d'apporter des modifications liées aux variations du marché (sauf dans Ville-Marie);
- pas de documentation à l'appui des critères retenus pour établir la provision pour dépenses contingentes;

- divulgation du montant de la caution dans les appels d'offres permettant aux soumissionnaires de faire une approximation des coûts estimés par l'arrondissement;
- les unités d'affaires ont donné des autorisations verbales préalables à la réalisation des travaux contingents.

#### *Gestion de la prévention en santé et sécurité au travail*

Le vérificateur a constaté, sur la base de travaux effectués par la firme AON, qu'il n'y avait pas de politique générale en SST applicable à l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville.

De même il observe :

- l'absence d'un plan d'action général à l'échelle de la Ville en vue de l'implantation de système de gestion efficace;
- l'absence de méthode systématique de recensement et d'évaluation des dangers et des risques ainsi que de leur contrôle et de leur suivi;
- l'absence d'un système d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention proposées aux services et aux arrondissements;
- l'absence d'un programme de formation pour les gestionnaires;
- l'absence d'encadrement légal dans les devis et contrats des sous-traitants;
- l'absence d'un processus formel de reddition de compte de tous les pouvoirs délégués en SST.

En ce qui a trait aux relevés CSST et aux assignations temporaires, le vérificateur constate aussi une importante absence de rigueur.

#### *Gestion de la propreté sur la voie publique*

Le vérificateur s'est intéressé aux 10 M\$ additionnels dédiés à la propreté :

- 3 M\$ ont été accordés aux 19 arrondissements, mais aucune orientation ne leur a été transmise;
- les informations reçues par l'unité propreté et entretien Montréal (UPEM) ne permettent pas de connaître le degré d'avancement des plans ou des actions prévues dans les arrondissements.

En ce qui a trait aux activités régulières, il y a peu d'objectifs énoncés en termes mesurables ou réalistes dans 3 des 4 arrondissements visités par le vérificateur. Dans le 4<sup>e</sup> cas, aucun élément formel n'est en place pour évaluer la performance des activités.

#### *Réhabilitation des infrastructures de l'eau*

Le vérificateur constate que le niveau des montants investis dans les infrastructures de l'eau a augmenté de façon importante depuis 2002, mais est quand même inférieur au plan proposé. On parle ici d'un retard cumulé de plus de 309,1 M\$, soit 54 % par rapport à ce qui devait être investi selon le plan original.

M. Doyon souligne enfin que les plans d'actions et les actions proposées par les unités administratives concernées en réponse aux constatations et conclusions de ses vérifications ont été incluses dans son rapport.

### **3.2 Période de questions et de commentaires des citoyens**

Aucun citoyen n'est inscrit.

### **3.3 Période de questions et de commentaires des membres de la commission**

Le président invite les membres de la commission à faire part de leurs questions et commentaires.

M. Janiszewski tient à féliciter M. Doyon et son équipe. Il souligne que les nombreuses recommandations vont grandement contribuer à améliorer l'efficacité des activités de la Ville et de l'agglomération. Il suggère que l'on demande à l'administration de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur dans les meilleurs délais.

M. Infantino salue lui aussi la qualité et la pertinence du rapport et se dit heureux de la collaboration apportée par les services municipaux dans le suivi des recommandations.

Sur la question du traitement des constats d'infraction à la Cour municipale, M. Infantino demande ce qu'il en est des constats, autres que ceux liés à la circulation et au stationnement, dont le traitement est souvent très long. M. Doyon souligne que sa vérification a portée sur les constats émis par les policiers et les agents de stationnement uniquement. Il ajoute que seuls ces constats font l'objet d'une numérisation.

M. Infantino se dit inquiet de voir de tels écarts entre les estimations sommaires, les estimations détaillées et les coûts réels dans les contrats. Il demande à quoi cela est attribuable et s'il s'agit d'un manque de connaissance des personnes qui préparent ces contrats. M. Duquette répond que la compétence des gens n'est pas mise en cause. Cependant, il faudrait un travail plus rigoureux et plus exigeant pour mener bien la préparation des contrats. M. Doyon ajoute que les pratiques diffèrent d'un arrondissement. Par exemple, certains arrondissements ne permettent pas de prévoir des dépenses contingentes dans les contrats, ce qui oblige à revenir au conseil d'arrondissement s'il y a dépassement. Il souligne que cela soulève des questions sur les meilleures pratiques à adopter.

M. Forcillo souligne à son tour la qualité du rapport du vérificateur général et s'intéresse également à la question du coût des contrats. Il se demande s'il ne faudrait pas viser l'uniformité et la cohérence dans la gestion des contrats tout en respectant l'autonomie des arrondissements. Il demande si M. Doyon n'a pas songé à faire des recommandations en ce sens dans son rapport. Ce dernier reconnaît que M. Forcillo a soulevé un bon point qui aurait pu être intégré au rapport. Il fait un parallèle avec le dossier de la santé et sécurité au travail où le service central a centralisé certaines activités spécialisées. Selon lui, la direction générale de la Ville pourrait sans doute implanter des mesures favoriser une plus grande cohérence dans ce dossier. M. Forcillo émet l'avis que la notion de dépenses contingentes devrait être abolie et que tous les dépassements de coûts devraient être approuvés par les instances décisionnelles.

Une discussion prend place entre MM. DeSousa, Forcillo et Doyon sur la vérification relative à la réhabilitation des infrastructures d'eau. M. Forcillo reconnaît que le niveau d'investissements à ce chapitre n'est pas celui souhaité, mais que la Ville multiplie les représentations auprès des gouvernements pour obtenir des sommes et augmenter substantiellement la cadence des investissements,

M. Doyon souligne que son rapport reconnaît le travail fait et les recherches de financement, mais il doit constater qu'il y a un écart très significatif entre les prévisions et la réalité. Il faudrait réévaluer le plan d'investissements parce que les sommes consenties sont en deçà de ce qui était prévu. Il se fait donc moins de travaux que prévu et il en coûtera plus cher pour financer les travaux à venir en raison de l'augmentation prévisible des coûts.

M. DeSousa rappelle, pour sa part, que l'administration a choisi dans ce dossier un cadre financier permettant une croissance des investissements année après année. Pour lui, l'administration n'a pas dérogé à son plan de match.

M. Doyon conclut en disant qu'il ne voulait nullement dénoncer une situation, mais tout simplement souligner l'écart entre les intentions et les résultats jusqu'à présent et inviter la Ville à réévaluer son plan.

M. DeSousa remercie MM. Doyon et Duquette pour la qualité de leur présentation et leurs réponses aux questions des membres de la commission.

À la fin des interventions, le président demande si les membres sont d'accord pour mettre fin à la séance et reporter la suite de l'ordre du jour, soit l'adoption des recommandations de la commission sur le rapport du vérificateur général et sur le processus budgétaire à une séance ultérieure le mardi 19 juin 2007 à 17 h.

Sur une proposition de M. Forcillo, appuyée par M. Infantino, l'assemblée est ajournée au mardi 19 juin 2007 à 17 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le président remercie les personnes présentes et les convie à la prochaine séance publique de la commission,

La séance est levée à 20 h 25.

Séance du 19 juin 2007 à 17 h  
Salle du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Alan DeSousa**, FCA, président  
Membre du comité exécutif  
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Edward Janiszewski**, vice-président  
Maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux
- M. Sammy Forcillo**  
Membre du comité exécutif  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Ville-Marie
- M. James V. Infantino**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Montréal-Nord

**SONT ABSENTS :**

- Mme Maria Tutino**  
Mairesse de la Ville de Baie d'Urfé
- M. Bertrand A. Ward**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Ronald Bossy a remis sa démission comme membre de la commission le 11 juin 2007.*

**Assistance** : 4 personnes

**Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte.

**4. Délibérations et adoption des recommandations de la commission – Processus budgétaire à la Ville de Montréal**

Le président explique que les membres ont discuté d'un projet de résolution en séance de travail et invite le secrétaire à en faire lecture.

Sur une proposition de M. Janiszewski, appuyée de M. Infantino, la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration remercie le directeur principal et le personnel du Service des finances pour la collaboration donnée à la commission et la qualité de la présentation et fait les recommandations au conseil d'agglomération :

**R-1**

Que le conseil d'agglomération adopte le processus budgétaire tel que recommandé par le Service des finances lors de l'assemblée publique du 24 mai 2007 de la commission.

**Considérant** que l'étude publique permet aux élus et aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance du budget général, des budgets des diverses unités administratives et des budgets des organismes paramunicipaux;

**Considérant** que l'étude publique doit se faire dans des conditions favorisant la meilleure compréhension possible du budget et évitant toute confusion;

**R-2**

Que le conseil d'agglomération désigne la commission permanente sur les finances et l'administration comme commission d'étude du budget 2008;

**R-3**

Que le Service des finances soit mandaté pour recommander les mécanismes et les processus qui permettront aux villes reconstituées :

- de faire valoir leurs points de vue sur certains aspects importants à être pris en considération par les instances de la Ville dans la préparation du budget de fonctionnement et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) d'agglomération;
- d'acquérir certaines informations ou orientations servant à la préparation du budget d'agglomération et qui pourraient être utiles à la préparation des budgets locaux de ces dernières;
- d'être informées à l'avance, sous forme de projet et sous le sceau de la confidentialité, de certaines sections du budget d'agglomération à être déposé.

**R-4**

Que le Service des finances soit mandaté afin de recommander un processus simplifié d'étude du budget et du PTI d'agglomération et de proximité par les commissions d'étude du budget du conseil d'agglomération et du conseil municipal.

**R-5**

Que les commissions d'étude du budget du conseil municipal et du conseil d'agglomération tiennent des séances conjointes d'étude publique du budget général et des budgets des unités administratives qui relèvent à la fois de la compétence des deux conseils;

**Considérant** l'importance du processus budgétaire comme outil de soutien à l'atteinte des objectifs de l'Administration;

**R-6**

Que le Service des finances soit mandaté pour développer les arrimages requis entre le processus budgétaire, le processus de révision des activités, services, opérations et programmes (RASOP) et le processus de réduction des effectifs.

**R-7**

Que le Service des finances poursuive et intensifie ses efforts pour assurer un meilleur suivi budgétaire en cours d'année, notamment par le dépôt de rapports réguliers au conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. Délibérations et adoption des recommandations de la commission – Rapport du vérificateur général**

Le président explique que les membres ont discuté d'un projet de résolution en séance de travail et invite le secrétaire à en faire lecture.

Sur une proposition de M. Forcillo, appuyée de M. Infantino, la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration remercie le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration

donnée à la commission et la qualité de la présentation et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

**Considérant** que le rapport du vérificateur général propose de nombreuses recommandations à l'intention des directeurs des services corporatifs dans le but d'assurer une meilleure gestion des fonds publics;

**Considérant** que les recommandations du vérificateur général visent l'optimisation des pratiques de gestion et l'amélioration des services aux citoyens;

**R-1**

Que le conseil d'agglomération accepte le rapport du vérificateur général et s'assure qu'un suivi approprié soit apporté à l'ensemble de ses recommandations avec la collaboration de la direction générale, des directions des services corporatifs, du comité de vérification et du comité exécutif.

**Considérant** l'importance du partage de l'information et de la collaboration entre les services corporatifs dans les actions à poser en réponse aux recommandations du vérificateur général;

**R-2**

Que les actions et plans d'actions proposés par les diverses unités administratives en réponse aux recommandations du vérificateur général soient répertoriés, rendus accessibles et régulièrement mis à jour sur le site intranet de la Ville de Montréal.

**R-3**

Qu'un suivi soit fait en cours d'année, par la commission, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions évoqués en R-2.

**Considérant** les constats fait par le vérificateur général dans sa vérification sur l'estimation des coûts de contrats d'exécution de travaux;

**Considérant** l'importance d'avoir la plus grande rigueur dans tous les aspects de la gestion des contrats d'exécution de travaux;

**R-4**

Qu'un mandat soit donné à la direction générale de développer des outils favorisant une plus grande cohérence et le partage des meilleures pratiques en ce qui a trait à l'estimation des coûts de contrats et, plus spécifiquement, à l'établissement et à la gestion des dépenses contingentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Période de question des citoyens**

Aucun citoyen n'est inscrit.

**7. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 17 h 20.

« ORIGINAL SIGNÉ »

\_\_\_\_\_  
Alan DeSousa  
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire-researchiste